

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 mars 2009
Français
Original : anglais

Lettre datée du 10 mars 2009, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que les membres du Conseil de sécurité ont décidé d'envoyer une mission en Haïti du 11 au 14 mars 2009. La mission sera dirigée par M. Jorge Urbina (Costa Rica). Les membres du Conseil sont convenus du mandat de la mission, joint à la présente (voir annexe).

Après consultation des membres, il a été décidé que la mission se composerait comme suit :

Jorge Urbina (Costa Rica), Chef de mission
Thomas Mayr-Harting (Autriche)
Bonaventure Koudougou (Burkina Faso)
Zhang Yesui (Chine)
Vice Skračić (Croatie)
Jean-Pierre Lacroix (France)
Yukio Takasu (Japon)
Esam Ganbour (Jamahiriya arabe libyenne)
Claude Heller (Mexique)
Konstantin Dolgov (Fédération de Russie)
Fazli Çormañ (Turquie)
Ruhakana Rugunda (Ouganda)
Nicholas Williams (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Susan Rice (États-Unis d'Amérique)
Le Luong Minh (Viet Nam)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Ibrahim **Dabbashi**



Annexe

Mandat de la mission du Conseil de sécurité en Haïti, 11-14 mars 2009

Le mandat de la mission dirigée par M. Jorge Urbina (Costa Rica) est le suivant :

a) Réaffirmer le soutien continu du Conseil de sécurité au Gouvernement et au peuple haïtiens dans l'action qu'ils mènent pour reconstruire leur pays, consolider la paix et la stabilité et créer des conditions propices à son relèvement et à son développement durable, après les lourds revers essuyés en 2008;

b) Apporter un soutien énergique à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et au Représentant spécial du Secrétaire général, et appuyer leur action en vue d'améliorer la stabilité et la gouvernance en Haïti;

c) Rappeler qu'il importe de travailler sans relâche sur le court, le moyen et le long terme et d'apporter à Haïti l'aide internationale et régionale dont le pays a besoin pour consolider la paix, la stabilité et le développement, sans perdre de vue que la paternité et la responsabilité des décisions reviennent au premier chef au Gouvernement et au peuple haïtiens;

d) Évaluer les progrès réalisés dans l'application des résolutions du Conseil de sécurité, notamment de la résolution 1840 (2008), et les progrès accomplis par le Gouvernement haïtien, avec l'aide de la communauté internationale, en particulier de la MINUSTAH, pour régler les problèmes interdépendants auxquels se heurte le pays – la sécurité (notamment la réforme du secteur de la sécurité), la gestion des frontières, l'appui institutionnel et la gouvernance (notamment les élections et les réformes), l'état de droit, les droits de l'homme et le développement économique et social;

e) Exhorter le Gouvernement haïtien à intensifier ses efforts pour encourager un dialogue politique réel entre tous les partis, condition de la réconciliation nationale, de la bonne gouvernance et du développement durable;

f) Évaluer la détermination du Gouvernement haïtien à lutter contre la traite transfrontière d'êtres humains et les trafics transfrontières de stupéfiants et d'armes et contre d'autres activités illégales, ainsi que la coopération des États Membres, notamment des États voisins et de ceux de la région, à cette lutte, en coordination avec la MINUSTAH;

g) Examiner les progrès réalisés jusqu'à présent et déterminer où en est le pays dans la préparation des prochaines élections;

h) Souligner l'importance des engagements mutuels pris par la communauté internationale et par Haïti ainsi que de la conférence des donateurs qui doit se tenir en avril 2009 et insister sur la nécessité d'un règlement rapide de toutes les annonces de contributions;

i) Évaluer, en concertation avec le Gouvernement haïtien, la situation humanitaire du pays et les progrès accomplis dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire, et envisager ses répercussions sur la sécurité, le développement socioéconomique et la stabilité du pays;

- j) Passer en revue les mesures prises pour mettre en place une stratégie de prévention des catastrophes et de réduction des risques prenant en compte les dégâts subis par le secteur agricole et les infrastructures pendant les cyclones et les tempêtes tropicales qui ont frappé Haïti en 2008, et étudier les résultats de l'évaluation des besoins réalisée après ces catastrophes;
- k) Évaluer la qualité de la coopération, de la coordination et de l'entraide entre la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies, et consulter le Gouvernement haïtien et les partenaires internationaux à cet égard, notamment en ce qui concerne le développement socioéconomique et la mise en œuvre du Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté;
- l) Évaluer et continuer à encourager la mise en œuvre de projets à effet rapide destinés à compléter les opérations en faveur de la sécurité et du développement engagées par les autorités haïtiennes avec le concours de la MINUSTAH et de l'équipe de pays;
- m) Souligner l'importance du rôle joué par les organisations et les mécanismes régionaux dans l'entreprise de stabilisation, de reconstruction et de développement en cours en Haïti, en particulier par l'Organisation des États américains, la Communauté des Caraïbes, le Mécanisme consultatif « 2 x 9 » et le Groupe de travail de coordination pour la coopération de l'Amérique latine avec la Police nationale haïtienne;
- n) Réaffirmer l'importance cruciale de la consolidation de la stabilité en Haïti, en mettant l'accent en particulier sur le plan de consolidation du Secrétaire général approuvé par le Conseil de sécurité;
- o) Tirer de l'expérience de la MINUSTAH des enseignements utiles aux membres du Conseil pour l'étude des grands problèmes structurels et des questions de maintien de la paix, dans le cadre de l'examen périodique des opérations de maintien de la paix.
-